

La problématique des régions frontalières

Autor(en): **Debétaz, Édouard**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **56 (1976)**

Heft 3

PDF erstellt am: **06.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-887469>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La problématique des régions frontalières

Le problème des disparités régionales est de tous les temps. Il a subsisté durant la période d'expansion économique des années 60 et du début des années 70.

Son acuité est plus marquée et ressentie en période de faible croissance. Plusieurs régions frontalières le connaissent tout particulièrement.

La plupart des pays européens, quel que soit leur niveau de développement industriel et social, sont aujourd'hui confrontés à ce problème. La situation de la Suisse dans le contexte politique et économique européen, la position de sa monnaie sur le marché des changes, ses échanges avec l'étranger, l'évolution sociale et culturelle sont autant de facteurs qui peuvent modifier rapidement le développement de régions frontalières aux vocations très diverses.

Quinze des vingt-cinq cantons et demi-cantons suisses ont des frontières communes avec les pays voisins, et les cantons de Genève, Vaud, Neuchâtel, Berne, le futur canton du Jura et Bâle sont en relation avec les régions françaises Rhône-Alpes, Franche-Comté et Alsace.

Les disparités dans ces régions sont nombreuses, d'ordre démographique, économique ou social. Les causes sont structurelles ou conjoncturelles. Le ralentissement de la croissance économique aggrave la tendance de certains écarts.

L'analyse des mouvements démographiques et l'étude de l'évolution de l'emploi industriel dans l'espace confirment ce phénomène. Toutefois, si l'observation des faits qui concrétisent ces disparités est relativement aisée, la compréhension des mécanismes qui les provoquent est beaucoup plus délicate. Il importe de soutenir le développement des régions qui ne bénéficient pas d'une infrastructure suffisante.

Dans notre pays, les régions elles-mêmes prennent de plus en plus conscience de ce problème. Volontairement, les communes se regroupent dans le cadre d'associations régionales, dont la mission principale consiste, outre le renforcement de l'esprit de solidarité, dans la conception et l'élaboration de leurs propres plans de développement. Elles peuvent bénéficier d'une aide spécifique qui, dans le cadre de la loi sur l'aide aux inves-

tissements dans les régions de montagne (LIM), touche les domaines de l'équipement collectif, de la construction et de l'amélioration des routes, de la correction des eaux, de l'aide aux chemins de fer privés, des investissements et des contributions à l'assainissement des logements, des infrastructures touristiques, de la formation professionnelle et des appuis à l'agriculture.

La péréquation financière prend en considération les possibilités différentes des cantons. Ainsi, les cantons financièrement faibles ont approximativement et en moyenne 45 % de leurs dépenses couvertes par la Confédération, alors que cette proportion est d'environ 15 % pour les cantons dont les ressources sont les meilleures.

Le thème des régions frontalières a sa place dans les programmes de recherches nationaux.

La concertation doit avoir lieu aux plans intercantonal et interrégional ; les frontières ne sauraient la limiter.

Les projets d'équipement en matière de transport sont un exemple de cette nécessaire concertation. La réalisation de ces projets aura une importance primordiale pour le développement économique de nos régions et pour favoriser les relations et les échanges.

Nous ne voulons être ni enclavés, ni isolés, ni contournés. Cette affirmation vaut pour les liaisons internationales essentielles à la vie de notre canton et de la Suisse romande. Elle vaut aussi pour les relations qui doivent être bonnes et sûres à l'intérieur du pays.

Dans le domaine routier, le Conseil d'Etat du canton de Vaud estime que l'amélioration des voies de communication entre la Franche-Comté et l'Italie du Nord au travers de la Suisse romande est absolument indispensable.

Il faut faciliter le passage au travers du Jura et mettre pleinement en valeur le tunnel du Grand-St-Bernard et les travaux considérables effectués sur la route du Col du Simplon.

Les situations géographiques différentes des cantons romands font que leurs intérêts ne sont pas nécessaire-

ment convergents. Il est d'autant plus impératif que des efforts constants soient entrepris pour tirer parti de tous les points communs.

Nous avons des contacts directs avec les représentants de la Franche-Comté et de la Vallée d'Aoste. Une rencontre franco-suisse a eu lieu l'an dernier. Les participants ont constaté l'harmonisation des projets étudiés de chaque côté de la frontière.

Nous œuvrons en parfait accord avec les autorités de la Franche-Comté. Il en est ainsi pour les réalisations routières entre Besançon et la frontière suisse, ainsi qu'en deçà de cette frontière.

En matière ferroviaire, des améliorations sont tout aussi nécessaires.

Il est naturel de vouloir une liaison rapide entre Paris et Milan, en passant par Vallorbe et Lausanne. L'élimination des goulets des lignes du Pied du Jura et du Simplon est programmée par les chemins de fer fédéraux. Le Conseil d'Etat insiste pour que ces travaux soient entrepris dans les délais prévus et pour que l'aérogare de Cointrin soit raccordée au réseau des CFF dans un proche avenir.

Les améliorations décidées en faveur de la ligne du Loetschberg profiteront également à la ligne du Simplon. Les travaux sur celle-ci ne doivent pas être retardés.

La même volonté d'ouverture nous engage à insister pour la réalisation d'une voie d'eau navigable. Yverdon est prête à une liaison avec Bâle, qui ne peut être que bénéfique. Rien ne doit être négligé pour supprimer les exceptions de caractère économique à l'indispensable équilibre des diverses régions confédérées.

La réalisation de la voie précitée est à même de jouer un rôle vital à cet égard. Elle ne met pas en cause le respect de la nature et des sites, ni la lutte contre la pollution des eaux, à la condition de prendre les mesures judicieuses. Ces mesures sont connues, possibles. La résolution de les prendre est indéniable.

Le bien de l'ensemble ne peut être complet, véritable, que si chacun y contribue et y trouve sa part. C'est valable pour les personnes et pour les régions. Cette solidarité est primordiale pour l'avenir des régions frontalières. L'interdépendance est un espoir de prospérité pour elles aussi. Ayons conscience que celle-ci et celle-là ne sont pas formées d'éléments économiques seulement, mais de toutes les données qui font la saveur d'une vie.

VOTRE REPRÉSENTATION EN FRANCE

Agent exclusif de firme suisse

membre de la Chambre de Commerce Suisse en France depuis 20 ans

Recherche tout article pouvant intéresser sa clientèle :

- Administrations
- Sécurité Sociale
- Caisses d'allocations familiales
- Électricité de France
- Banques
- Caisses d'épargne

Relations suivies avec ces organismes en tant que fournisseur et par contrat de maintenance.

Références bancaires : Crédit Lyonnais, Villeparisis.

Écrire à la Revue sous chiffre 1352